



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**MAIRIE
de
GALARGUES**

Galargues, le 19 mars 2021

CONSEIL MUNICIPAL CONVOCA T I O N

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à une réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

Le mardi 23 mars 2021 à 19h00

Foyer Municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du CM du 06 février 2021,
2. Point sur PLU décidé le 06 février 2021
3. Adhésion à l'agence d'urbanisme (délibération)
4. Lancement du Document d'Urbanisme « Carte Communale » (délibération)
5. Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Principal (délibération)
6. Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Assainissement (délibération)
7. Approbation du Compte de Gestion 2020 Budget Lou-Crozes (délibération)
8. Désignation du président de séance pour les votes des comptes administratifs (délibération)
9. Vote du Compte Administratif 2020 Budget Principal (délibération)
10. Vote du Compte Administratif 2020 Budget Assainissement (délibération)
11. Vote du Compte Administratif 2020 Budget Lou-Crozes (délibération)
12. Affectation du résultat 2020 Budget Principal (délibération)
13. Affectation du résultat 2020 Budget Assainissement (délibération)
14. Affectation du résultat 2020 Budget Lou-Crozes (délibération)
15. Subventions aux associations (délibération)
16. Vote des taux 2020 des impôts locaux (délibération)
17. Vote du Budget Primitif 2021 Budget Principal (délibération)
18. Transfert du budget principal au budget Lou-Crozes (délibération)
19. Vote du Budget Primitif 2021 Budget Assainissement (délibération)
20. Vote du Budget Primitif 2021 Budget Lou-Crozes (délibération)
21. Opération « jardins partagés » (délibération)
22. Mise en place du RIFSSEP (délibération)
23. Divers

**Denis DEVRIENDT
Le Maire**



Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, et pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans le respect des règles sanitaires en vigueur et de l'ordonnance N° 2020-562 du 13 mai 2020, celle-ci se déroulera, compte tenu de la taille de la salle, en public mais avec un nombre très limité de personnes en dehors des élus.